

Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Nicole Rochat, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagenknecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 1998, intitulée: «Suppression à terme des locations chez les propriétaires privés».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le Conseil administratif s’engageait, selon le rapport du Conseil administratif sur l’évolution de l’administration municipale pour les années 1997-2001, à:
 1. diminuer, voire supprimer à terme les locations chez les propriétaires privés;
 2. renégocier tous les loyers des locaux occupés par l’administration et loués à des tiers, en vue d’obtenir une diminution du coût des loyers, précisant que des déménagements seront également proposés aux services pour diminuer le coût des locations;
- qu’au terme d’une année ces objectifs ont sans doute porté leurs premiers fruits,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire rapport sur les baux de l’administration, en précisant, pour chacun d’eux, le montant de la réduction de loyer ainsi obtenue, à défaut l’état d’avancement des procédures qui auraient été entreprises à cette fin.

A confirmer, en outre, que chacun des baux a été résilié pour son plus prochain terme, avec demande d’être libéré de manière anticipée des obligations liées au bail.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans la mesure du possible, le Conseil administratif s’efforce de répondre aux besoins en locaux des services de l’administration municipale dans le cadre des immeubles dont la Ville de Genève est propriétaire.

Il convient toutefois de relever que des infrastructures telles que les centres d’action sociale et de santé, les crèches et autres institutions pour la petite enfance ne peuvent pas toutes être logées dans des locaux gérés par la Gérance immobilière municipale.

C’est la raison pour laquelle il n’est pas possible de donner – complètement – une suite favorable aux invites de la motion.

Toutefois, il sied de mentionner que dans le cadre du regroupement de certains services municipaux, notamment dans le bâtiment sis à la rue du Stand 25, l'installation définitive de trois départements a été rendue possible dans l'immeuble de la rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

C'est ainsi que la Direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement déménagera au début du mois d'avril 2007 et libérera une partie de l'immeuble loué à la rue de l'Athénée 7.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance quittera également ce bâtiment à la fin du mois de mai pour intégrer ses nouveaux locaux à la rue de la Serrette 100.

Ces deux solutions permettent de restituer l'ensemble des locaux de la rue de l'Athénée 7 à fin de juin 2007. Cette résiliation de bail engendre une réduction des coûts de location auprès de tiers de 250 000 francs par année.

A noter également qu'avec le transfert de la Direction du département des sports et de la sécurité – de la cour Saint-Pierre 2 à la rue de l'Hôtel-de-Ville 4 – il sera possible de répondre aux besoins d'extension de surfaces du Service des ressources humaines dans l'immeuble ainsi libéré.

D'autres solutions ont également permis de diminuer les coûts de location auprès de tiers et un certain nombre de dossiers font actuellement l'objet d'un examen circonstancié par le Comité d'attributions immobilières (COATTRIM) en vue d'optimiser l'utilisation des espaces et de rationaliser l'organisation du travail.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

Le 4 avril 2007.